



Assurance téléphone portable

Par **anna**, le **28/07/2011** à **08:15**

Bonjour,

Lorsque je me suis achetée mon dernier téléphone en décembre 2009 j'ai souscrit une assurance.

Je souhaite la résilier. J'ai déménagé deux fois l'année dernière et j'avoue que je suis un peu perdue dans mes papiers... pour résilier j'ai donc fait des recherches sur internet et IMPOSSIBLE de trouver les coordonnées de mon assureur.

J'ai demandé à ma banque d'arrêter de les payer. Hier j'ai reçu comme prévu une demande de paiement (la bonne nouvelle c'est que j'ai enfin leurs coordonnées). J'ai appelé le service comptable et ils apparemment je n'aurais pas le droit??? de résilier avant ma date d'anniversaire (en décembre).

-Je trouve les pratiques pas très correctes car ça fait franchement longtemps que je cherchais à les joindre et je trouve ça aberrant que les informations internet soient si opaques qu'on arrive même pas à savoir comment les contacter

-le fait de ne pas avoir reçu un courrier l'année dernière me demandant si je souhaitais poursuivre mon contrat n'est il pas abusif?

-Est ce qu'ils ont finalement le droit de m'obliger à reprendre mes paiements si je ne souhaite poursuivre mon contrat

je vous remercie de vos conseils